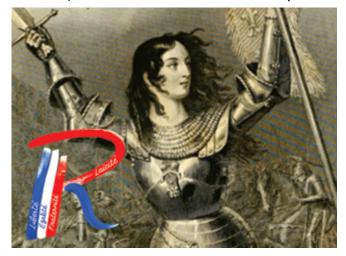
Ils ont voté l'expulsion des terroristes nés en Belgique, mais sont bloqués par les droidel'hommistes

écrit par Christine Tasin | 1 mai 2018



Theo Francken, le jeune et dynamique secrétaire d'Etat belge chargé de l'asile et des migrations, se réjouissait dimanche, avec raison, d'avoir fait voter l'année dernière une loi permettant l'expulsion de terroristes nés en Belgique. 112 sont concernés!

Vandaag vieren we 1 jaar in werking vd strengere Vreemdelingenwet, door lieflijk links de 'Deportatiewet van Francken' genoemd.

Resultaat: 112 verblijfsintrekkingen van zware criminelen en terroristen.

Wet werkt en staat juridisch als een huis! ?
?https://t.co/cP0vTaQKGc

- Theo Francken (@FranckenTheo) 29 avril 2018

Traduction

« Aujourd'hui, nous fêtons la première année depuis l'entrée

en vigueur du durcissement la loi sur les étrangers, que la gauche qualifie de « La loi sur la déportation de Francken ». Résultat: 112 retraits du droit de séjour de grands criminels et de terroristes. La loi fonctionne et tient la route au niveau juridique! »

https://www.rtbf.be/info/belgique/detail_theo-francken-se-rejo
uit-du-retrait-de-droit-de-sejour-de-112-criminels-en-1an?id=9905177

Naturellement, il est traité de tous les noms et tous les droidel'hommistes sont vent debout contre lui mais il persiste et signe :

Le durcissement de la loi a suscité de vifs débats de côté de l'opposition. Theo Francken réagit contre les critiques de « la gauche« : « Avec ma 'loi de déportation', j'aurais créé des 'citoyens de second rang' et violé les droits de l'Homme. Le tribunal pour les étrangers a validé ma décision de retrait jusqu'à 7 fois. La Cour constitutionnelle n'a pas encore pris de décision, mais étant donné que le Conseil d'État n'a pas émis de commentaires, je suis rassuré par rapport à leur opinion ici aussi« , peut-on lire sur son blog.

Mais les droidel'hommistes sont entrés en action...

Pour la troisième fois, un personnage dangereux va demeurer sur le sol belge malgré la loi. Cette fois c'est un Marocain, qui, dans une semaine, aura purgé sa peine pour participation aux activités d'un groupe terroriste…

La raison ? On n'aurait pas la garantie que le Maroc dont on accepte pourtant moult immigrés, respecte l'article 3 de la Convention européenne des droits des de l'homme qui interdit torture et traitements inhumains...

On préfère importer la torture et les traitements inhumains sur notre sol....

Merci à Marchersurdesoeufs pour l'info.

Encore un condamné pour terrorisme djihadiste que la Belgique ne peut pas expulser. Il sera donc libéré d'ici une semaine.

Pour la troisième fois en quelques semaines, Theo Francken se voit contrer dans sa volonté d'éloigner du territoire un citoyen marocain condamné pour sa participation aux activités d'un groupe terroriste. En fin de peine, l'individu sera, lui, libéré d'ici une semaine...

Theo Francken n'est pas content. Le Conseil du contentieux des étrangers (CCE) bloque l'expulsion d'un citoyen marocain, précédemment condamné pour participation aux activités d'un groupe terroriste. La raison ? L'Office des Étrangers n'a pas suffisamment contrôlé que l'article 3 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit torture et traitements inhumains ou dégradants dans le pays de destination, sera respecté en cas d'expulsion.

- « J'ai déjà retiré à ce djihadiste marocain son permis de séjour belge. Il a depuis lors été déplacé de sa cellule de détention à un centre fermé pour illégaux dans la perspective de son rapatriement au Maroc », explique le secrétaire d'État déplorant la décision du CCE qui constitue une « mauvaise nouvelle », dit-il encore. »
- ► Il s'agit du troisième cas de ce genre. Theo Francken n'en revient pas.

http://www.sudinfo.be/id51559/article/2018-04-30/exclusif-enco
re-un-condamne-pour-terrorisme-que-theo-francken-ne-peut-pas